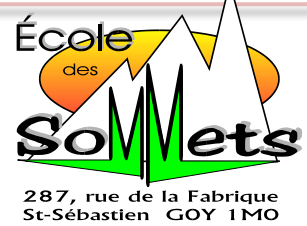


Code de vie



Chers parents,

Comme vous le savez, un code de vie existe à l'école Des Sommets afin de promouvoir l'harmonie dans notre belle école. Ce code de vie soutient les élèves dans le choix de comportements responsables et respectueux envers eux, les autres et l'environnement.

En 2023-24, le projet éducatif de l'école a été révisé en collaboration avec l'équipe-école et quatre valeurs importantes ont découlé de ces travaux : **bien-être, respect, engagement et conscience sociale.**

En équipe-école, nous avons déterminé une façon d'encourager et de reconnaître les élèves qui adoptent de bons comportements. Un système d'émulation avec des gommes ballounes en styromousse a été créé en février 2023. À tout moment, ces gommes ballounes en styromousse peuvent être distribuées par les adultes de l'école. Lorsque la classe a accumulé les gommes ballounes prévues, les élèves ont droit à une activité-récompense pour la classe. Par la suite, une gomme balloune géante doit être accrochée sur l'affiche de la machine à gomme géante de l'école. Cette compilation sur l'affiche géante donne aussi accès à une activité pour toute l'école. Ainsi, toute l'école se méritera une activité!

De plus, afin de partager aux parents un manquement au code de vie, un billet d'information est acheminé à la maison. Ces billets sont remis aux parents lorsqu'un élève adopte un comportement qui enfreint le code de vie. En plus d'informer les parents des comportements inappropriés de leur enfant, ce billet explique la conséquence éducative donnée.

Le document que nous vous remettons aujourd'hui présente les comportements attendus à l'école. On y retrouve la plupart des **comportements positifs** auxquels on s'attend des enfants. Pour chaque aire de vie, un enseignement des bons comportements est fait. De plus, vous trouverez la pyramide de la gradation des interventions qui seront appliquées lors d'un manquement au code de vie. **Il est important de mentionner que de nouveaux règlements ont été ajoutés au code de vie depuis l'année scolaire 2025-26 de concert avec les exigences du ministère de l'éducation. Vous verrez plus bas dans le tableau des règlements concernant le vouvoiement à l'école ainsi que l'utilisation des appareils électroniques à l'école pour les élèves.**

Merci pour votre précieux soutien,

Stéphanie Leclerc

Directrice

Approuvée par le conseil d'établissement
Le 2 décembre 2025

CET084-2025-2026-005
CE2526-024

MATRICE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

Attentes comportementales			AIRES DE VIE			
			VESTIAIRES	CAFÉTÉRIA	COUR D'ÉCOLE	SALLE DE CLASSE ET SERVICE DE GARDE
Valeurs	Conscience sociale	Respect	Je respecte la bulle des autres. Je suis calme et efficace.	Je prends une voix calme et respectueuse. Je fais des demandes respectueuses. Je lève la main et j'attends qu'on me donne le droit de parole avant de faire une demande. Je respecte les demandes de l'adulte.	J'utilise un langage respectueux. Je respecte les règles du jeu. J'accueille les autres avec leurs différences. Je fais un message clair pour régler mon conflit. Si ça ne fonctionne pas, je vais chercher l'aide de l'adulte. Je respecte les demandes de l'adulte. Je respecte la bulle des autres. Au son de la cloche, je ramasse mon matériel et je fais la file en silence.	Je respecte les autres élèves et les adultes. Je respecte les règles de vie de la classe ou du service de garde. Je respecte les demandes de l'adulte. Je respecte la bulle des autres. Je prends soin du matériel de l'école.
			Je dis madame ou monsieur devant le prénom quand je parle aux adultes de l'école. J'utilise le vous quand je parle avec les adultes de l'école. L'utilisation des appareils électroniques (cellulaire, écouteurs, ipod, montre intelligente, etc) est interdite à l'école et sur les terrains de l'école sur les heures de classe et pendant le service de garde de 6h45 à 17h30. Appareils électroniques : Je demande l'autorisation des autres élèves ou des adultes avant de les enregistrer, de les photographier ou de les filmer. Je demande l'autorisation des autres élèves ou des adultes avant de publier ou partager les informations sur les réseaux sociaux ou lors d'une conservation privée.			

		Engagement	Je me prépare rapidement. Je m'occupe de moi. Je range mes choses et le matériel de jeux à l'endroit approprié.	Mon repas et mes collations respectent la politique alimentaire de l'école.* voir annexe 3	Je choisis une activité et je joue à l'endroit approprié pour la période allouée.	Je m'occupe de moi. Je range mon matériel. Je fais de mon mieux pour être fier de moi. Je suis persévérant. J'utilise mes stratégies pour réussir. Je prends mon rang au son de la cloche avec tout mon matériel. Je sais que faire des erreurs fait partie de ma réussite. Je m'engage à faire mes devoirs et leçons à la maison.
		Bien-être	Je marche. Je porte des vêtements adaptés à la saison dans le respect du code vestimentaire.* voir annexe 1	Je reste assis à ma place. Je garde mon environnement propre et sécuritaire.	J'utilise le matériel et les modules de façon sécuritaire.	Je range mon matériel.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

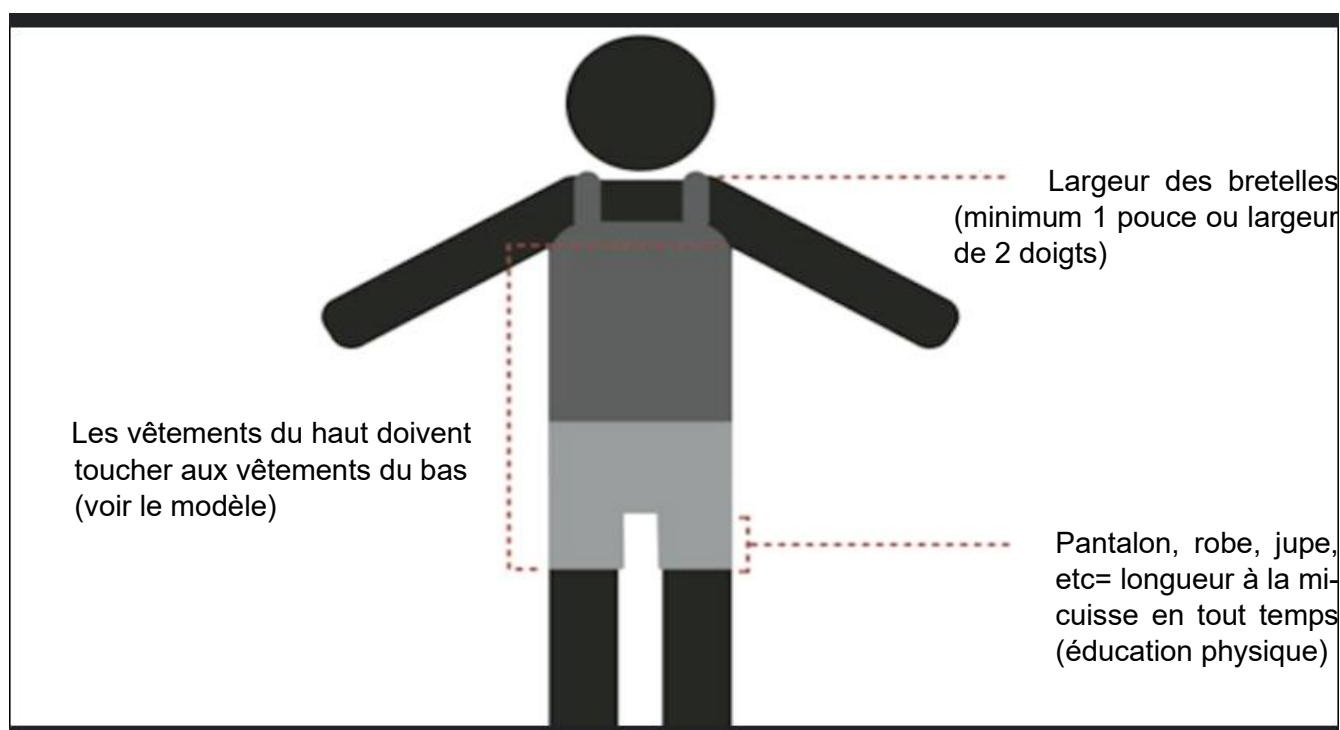
AIRES DE VIE			
CORRIDORS ET ESCALIERS	SALLES DE TOILETTES	BIBLIOTHÈQUE ORDINATEURS	DE L'ÉCOLE À LA MAISON
Je me déplace calmement. Je circule à droite. Je laisse passer les plus petits. Je respecte la bulle des autres. Je monte ou je descends l'escalier une marche à la fois.	Je suis rapide et efficace. Je suis calme. Je respecte l'intimité des autres. J'utilise la quantité nécessaire de savon, d'eau et de papier.	Je respecte les demandes de l'adulte. Je travaille à l'ordinateur calmement. J'utilise mon ordinateur en y faisant attention. Je prends une voix calme et respectueuse.	Je suis respectueux avec les autres élèves et avec le chauffeur d'autobus. Je prends une voix calme et respectueuse. Si je suis témoin d'un mauvais comportement, je fais un message clair à l'enfant et je le dis à l'adulte.
Je suis fiable et autonome quand j'ai à circuler seul.	Je garde les lieux propres	Je ferme l'ordinateur selon la procédure.	Je marche sur le trottoir et je traverse aux endroits appropriés. Je suis calme et demeure assis à ma place dans l'autobus.
Je marche. J'attache mes lacets. J'attends le signal de l'adulte pour ouvrir la porte aux visiteurs.	Je me lave les mains avant de sortir de la salle de toilettes. Je garde mon environnement propre et sécuritaire. J'utilise le lavabo, le robinet et la toilette de façon adéquate.	Je garde mon environnement propre et sécuritaire.	Je fais un message clair quand j'ai un conflit. Si ça ne fonctionne pas, je vais chercher l'aide de l'adulte. Je respecte les règles de sécurité routière.

CODE VESTIMENTAIRE

❄ En hiver, je m'habille convenablement selon la température (les pantalons de neige sont obligatoires à partir du moment où il commencera à neiger durant les récréations, l'heure du midi et pour les marcheurs à la sortie).

- ☛ pour éviter d'avoir froid;
- ☛ pour ne pas me mouiller;
- ☛ pour garder notre école propre.

☀ Je m'habille de façon respectueuse d'un établissement d'éducation.



Sont acceptés :

- ☑ bretelles d'au moins un pouce (largeur de deux doigts)
- ☑ pantalon, jupe, robe à la mi-cuisse (voir image)
- ☑ jupes (prévoir des leggings sous la jupe pour les élèves qui bougent beaucoup)

Sont refusés :

- ☒ bretelles-spaghetti;
- ☒ sandales de type « gougounes » de plage ou des crocs;
- ☒ vêtements avec des signes de violence ou connotation sexuelle;
- ☒ talons hauts et talons plate-forme;
- ☒ les trous dans les pantalons doivent se retrouver à la hauteur des genoux ou en-dessous



COLLATIONS / REPAS DU DÎNER

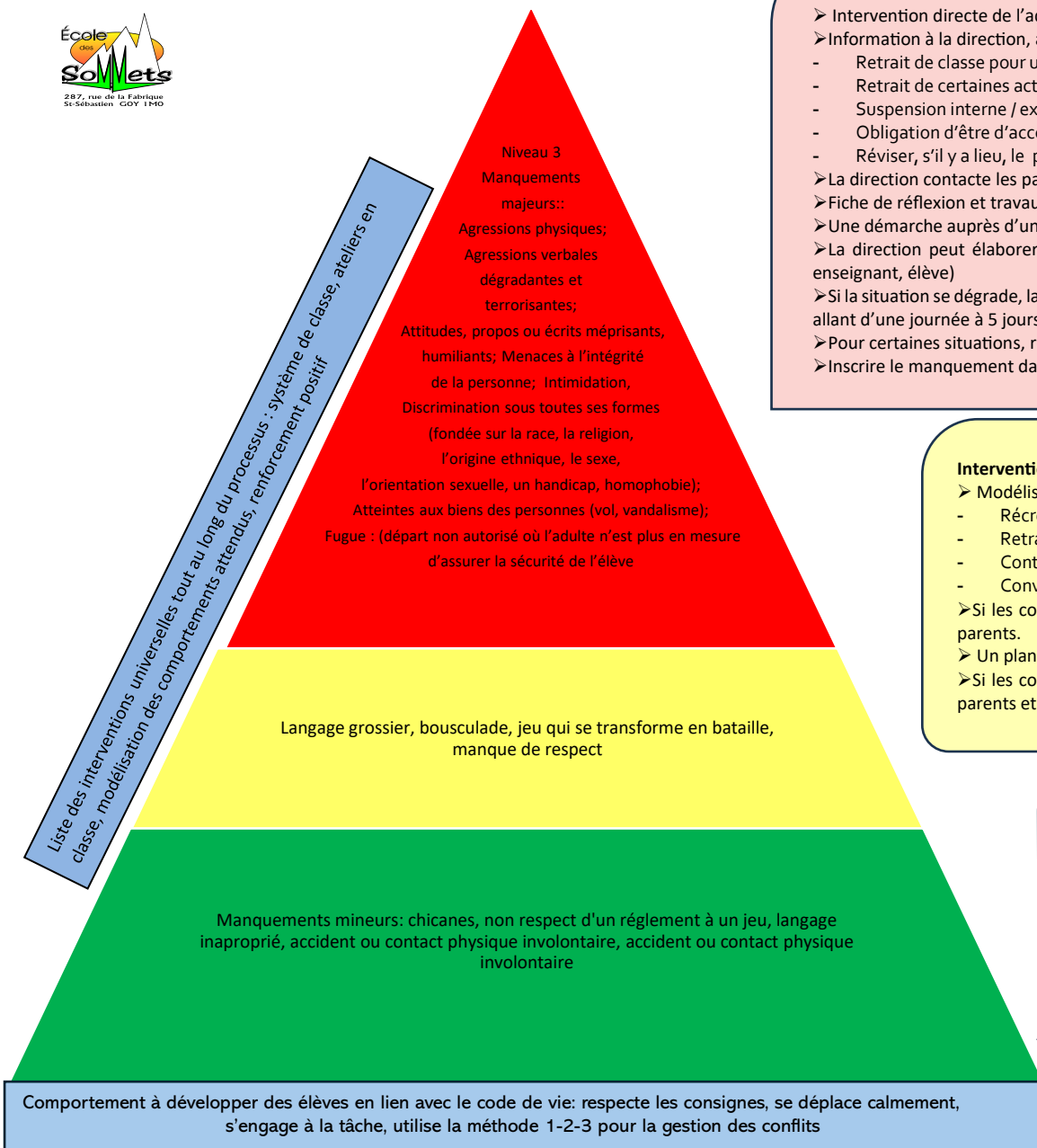
L'école privilégie des repas et des collations saines représentant une source énergétique suffisante pour lui permettre de patienter jusqu'au repas.

L'hygiéniste dentaire et la nutritionniste du Centre de santé et de services sociaux du Granit proposent des collations santé telles que fruits, légumes et produits laitiers.

Donc, le chocolat, les chips, la liqueur ainsi que les friandises sont refusées.

Pour le repas du dîner, le choix des repas et desserts qui se retrouvent dans la boîte à lunch est à la discrétion des parents. Par contre, les gâteries (chips, liqueur, barres de chocolat...) sont proscrites, car elles ne soutiennent pas suffisamment et ne permettent pas une bonne concentration pour le reste de la journée.

Gradation des interventions



Interventions Niveau 3 :

- Intervention directe de l'adulte (arrêt d'agir immédiat)
- Information à la direction, après l'analyse de la situation selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte, mesures possibles:
 - Retrait de classe pour une période déterminée
 - Retrait de certaines activités ou sorties
 - Suspension interne / externe / classe d'accueil
 - Obligation d'être d'accompagné du parent lors d'activités ou de sorties
 - Réviser, s'il y a lieu, le plan d'action
- La direction contacte les parents pour les informer de la situation et de la sanction
- Fiche de réflexion et travaux scolaires à compléter pendant la suspension interne ou externe.
- Une démarche auprès d'un(e) professionnel(le) peut être entreprise (selon le cas).
- La direction peut élaborer un contrat de réintégration de la classe avec la collaboration des personnes concernées (parents, enseignant, élève)
- Si la situation se dégrade, la direction prend des mesures d'aide particulière (suspension à l'interne ou à la maison pour une période allant d'une journée à 5 jours (une demande d'expulsion de l'école peut faire partie de ces mesures).
- Pour certaines situations, retour de l'élève à l'école en présence de ses parents et de la direction.
- Inscrire le manquement dans l'outil de compilation

Interventions Niveau 2 :

- Modélisation du comportement et accompagnement de l'élève.
 - Récréation supervisée
 - Retrait de classe/classe d'accueil (accompagné d'un adulte)
 - Contrat d'engagement
 - Convocation des parents à l'école
- Si les comportements se poursuivent malgré les interventions, on remet 1 billet d'information pour aviser les parents.
- Un plan d'action est rédigé (avec ou sans la présence des parents)
- Si les comportements se poursuivent pour le même type de comportement, le titulaire communique avec les parents et on passe au niveau 3.

Interventions Niveau 1:

- Modélisation du comportement et accompagnement de l'élève. Exemples :
 - Avertissements, répéter le comportement attendu
 - Perte de privilège, reprise de temps (récréation ou midi)
 - Geste de réparation ou excuses
 - Communication aux parents (courriel)
 - Confisquer tout matériel inutile
 - Réflexion verbale ou écrite
 - Marcher avec l'adulte à la récréation. Etc
- Si les comportements se poursuivent pour le même type de comportement malgré les interventions, on passe au niveau 2.

- La direction se réserve le droit d'intervenir et d'imposer des sanctions plus sévères en fonction de la gravité des gestes posés et de la répétition des gestes, et ce, même au 1^{er} manquement. La direction se réserve aussi le droit d'être indulgente selon les efforts de l'enfant et le temps écoulé entre les manquements. Dans tel cas, une entente entre tous les intervenants et parents aura lieu.